CAP (Plumasserie)

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capplumasserie.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CAP Plumasserie

CAP Plumasserie - EP1 : Étude stylistique, graphique et technique

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-PLUM-EP1 • Durée : **4 heures** • Coefficient : **6**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Histoire du métier et analyse d’une source (4 questions) **Page 3**

2. Géographie des approvisionnements (3 questions) **Page 5**

3. Enseignement moral et civique : liberté d’expression, responsabilité et vérification de l’information (2 questions) **Page 7**

4. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet associé **(PDF) :** https://capplumasserie.fr/assets/annales/cap-plumasserie/Cultures artistiques et histoire du métier/2026/CAP (Plumasserie) - Cultures artistiques et histoire du métier - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Histoire du métier et analyse d’une source

Le candidat étudie une convention internationale de 1902 relative à la protection des oiseaux utiles à l’agriculture et analyse sa portée ainsi que ses limites pour comprendre les pratiques des plumassiers. Il réalise ensuite un croquis de face d’un accessoire de tête inspiré du début du XXe siècle, en respectant le support et les précautions de traçabilité ou de préservation des espèces.

Question 1.1. Présentez la nature du document DT 1, sa date et son contexte. Indiquez le problème auquel cette convention entend répondre.

DT 1 est un extrait de l’article 1 d’une convention internationale, c’est-à-dire un accord entre États. Signée à Paris le 19 mars 1902, elle porte sur la protection des oiseaux considérés comme utiles à l’agriculture. Elle entend répondre au besoin d’organiser cette protection par des mesures prises par les États signataires. L’extrait ne précise pas les menaces concrètes qui motivaient la convention.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Convention internationale signée à Paris le 19 mars 1902 pour protéger les oiseaux utiles à l’agriculture.

Question 1.2. Reformulez l’engagement énoncé à l’article 1. Identifiez les acteurs auxquels cet engagement s’adresse et précisez son objectif.

1. Les « Hautes Parties contractantes », c’est-à-dire les États signataires, s’engagent à prendre les mesures nécessaires.
2. Ces mesures doivent assurer la protection des oiseaux utiles à l’agriculture.

L’engagement s’adresse donc aux États et leur confie un objectif commun de protection. L’article énonce une responsabilité entre États, sans préciser les mesures à mettre en œuvre ni les pratiques des métiers utilisant des plumes.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les États signataires s’engagent à prendre les mesures nécessaires pour protéger les oiseaux utiles à l’agriculture.

Question 1.3. Expliquez ce que cette source permet de comprendre sur les relations entre usages des oiseaux, protection de la nature et métiers utilisant des plumes. Indiquez une limite de la source pour connaître les pratiques concrètes des plumassiers de l’époque.

La convention montre que la protection des oiseaux s’articule ici avec leur utilité pour l’agriculture. Elle éclaire donc une relation entre activités humaines et protection de certaines espèces, mais ne porte pas sur l’ensemble des oiseaux ni sur toutes les formes de conservation.

- Elle n’interdit pas explicitement l’usage des plumes.
- Elle ne renseigne ni sur les espèces utilisées par les plumassiers ni sur leurs méthodes d’approvisionnement et de travail.

FormaV - document d'entraînement non officiel

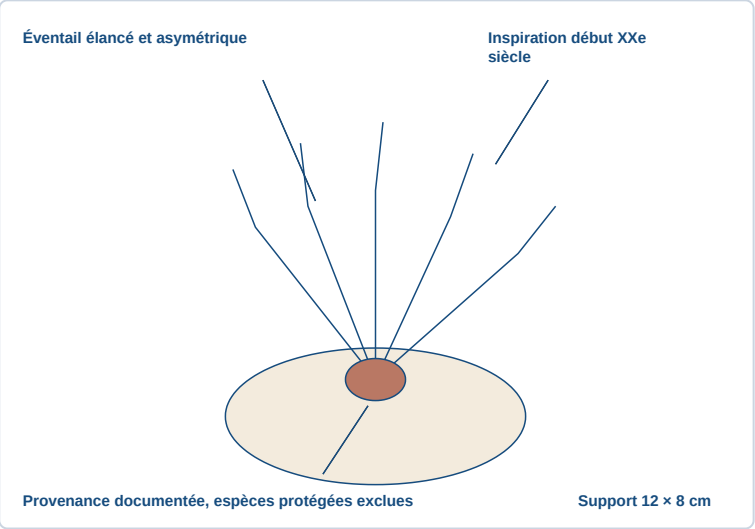
Cette source juridique décrit un engagement des États, pas les pratiques concrètes des ateliers.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La convention protège les oiseaux utiles à l'agriculture, mais ne décrit pas les pratiques des plumassiers.

Question 1.4. **Réalisez sur votre copie un croquis de face d'un accessoire de tête composé sur un support ovale de 12 cm sur 8 cm. Faites apparaître une organisation volontaire des volumes et des directions de plumes. Ajoutez deux annotations : l'une indiquant un choix esthétique inspiré de la période évoquée, l'autre précisant une précaution de conception liée à la traçabilité ou à la préservation des espèces. Le croquis est évalué selon sa lisibilité, la cohérence de la composition et la pertinence des annotations.**

Sur l'ovale de 12 cm sur 8 cm, composer un éventail élancé et asymétrique, avec cinq axes de plumes qui convergent vers un point d'attache central et s'ouvrent vers le haut. Garder le support visible pour une réalisation lisible en atelier. Annoter le choix esthétique : « Ligne élégante, inspiration du début du XXe siècle ». Ajouter une précaution : « Provenance documentée, espèces protégées exclues ».

Croquis de face : accessoire de tête



> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ovale de 12 × 8 cm, éventail asymétrique, provenance documentée et espèces protégées exclues.

2. Géographie des approvisionnements

Le dossier présente les parts des achats de matières plumassières d'un atelier parisien selon leur origine déclarée en 2010 et en 2025. Le candidat calcule et décrit les évolutions, puis recommande un approvisionnement en tenant compte du projet et des limites des informations disponibles.

Question 2.1. Complétez le tableau du DR 1 en calculant, pour chaque origine, l'évolution entre 2010 et 2025 en points de pourcentage. Indiquez ensuite si la part augmente, diminue ou reste stable.

L'évolution en points de pourcentage se calcule en soustrayant la part de 2010 à celle de 2025. Un résultat négatif indique une baisse, un résultat positif une hausse.

Origine déclarée	Évolution	Sens
France	-25 points	Diminue
Autres pays de l'Union européenne	+5 points	Augmente
Pays hors Union européenne	+20 points	Augmente

DR 1 complété : évolutions en points

Origine déclarée	Évolution entre 2010 et 2025 en points de pourcentage	Sens de l'évolution
France	-25 points	Diminue
Autres pays de l'Union européenne	+5 points	Augmente
Pays hors Union européenne	+20 points	Augmente

✓ RÉPONSE À RETENIR

France : -25 points, diminue. Autres pays de l'Union européenne : +5 points, augmente. Pays hors Union européenne : +20 points, augmente.

Question 2.2. À partir des données du DT 2, décrivez en deux éléments l'évolution géographique des approvisionnements de l'atelier entre 2010 et 2025. Distinguez clairement les approvisionnements français, ceux provenant d'autres pays de l'Union européenne et ceux provenant de pays hors Union européenne.

La part des achats français diminue nettement, de 55 % en 2010 à 30 % en 2025. Celle des autres pays de l'Union européenne augmente légèrement, de 30 % à 35 %.

1. Les achats provenant de pays hors Union européenne progressent de 15 % à 35 %.
2. Au total, les achats hors de France passent de 45 % à 70 % : l'approvisionnement de cet atelier devient davantage international.

Ces données décrivent le cas de cet atelier, pas une tendance nationale.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La part française baisse ; celle des autres pays de l'Union européenne augmente légèrement, tandis que celle des pays hors Union européenne progresse nettement.

Question 2.3. L'atelier doit sélectionner une matière pour l'accessoire étudié. Formulez une recommandation d'approvisionnement en vous appuyant sur les données du DT 2 et sur les exigences du projet. Justifiez votre choix en précisant deux informations que l'atelier devrait vérifier avant l'achat. Les données fournies ne permettent pas, à elles seules, de conclure à la légalité ou à la durabilité d'une matière.

Je recommande de privilégier une matière déclarée comme provenant de France : cette origine représente encore 30 % des achats en 2025 et peut faciliter les échanges avec le fournisseur. Mais l'origine déclarée ne prouve ni la traçabilité complète ni la durabilité. Le choix doit aussi convenir à l'accessoire et être réalisable en atelier.

- Vérifier l'espèce concernée et son statut réglementaire au moyen des justificatifs appropriés.
- Vérifier le mode d'obtention et les documents qui établissent la provenance de la matière.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Privilégier une matière déclarée comme provenant de France, après vérification de l'espèce, de son statut réglementaire, du mode d'obtention et des justificatifs de provenance.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Enseignement moral et civique : liberté d’expression, responsabilité et vérification de l’information

Une apprentie publie sur un réseau social une photographie d’un lot de plumes et affirme, sans justificatif, que le fournisseur utilise des plumes d’espèces protégées. La situation met en jeu la vérification de l’information, la confidentialité du client et la manière de signaler un doute de façon responsable.

Question 3.1. Repérez deux enjeux civiques ou professionnels présents dans cette situation. Distinguez notamment l’expression d’une opinion de la diffusion d’une affirmation non vérifiée et identifiez le risque lié à la photographie publiée.

Deux enjeux se croisent. **Liberté d’expression et fiabilité :** l’apprentie peut exprimer un doute ou une opinion, mais « certainement » présente comme un fait une accusation qui n’est pas étayée. Cela peut porter atteinte à la réputation du fournisseur. **Confidentialité professionnelle :** la photographie rend visible le nom du client sur la commande. La publier sans autorisation divulgue une information identifiable et peut nuire au client. Il faut donc distinguer clairement une inquiétude personnelle d’une information vérifiée, et protéger les données visibles avant toute diffusion.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Un doute peut être exprimé comme tel, mais pas présenté comme un fait sans preuve. La photo divulgue le nom du client et porte atteinte à sa confidentialité.

Question 3.2. Proposez une conduite responsable pour traiter le doute sur l’origine des plumes. Présentez deux actions concrètes permettant de vérifier l’information et de protéger les personnes concernées, sans empêcher le signalement de faits établis.

1. Retirer la publication ou masquer les éléments identifiants, puis prévenir le responsable et examiner avec lui les justificatifs de provenance conservés par l’atelier. Si nécessaire, demander au fournisseur des preuves complémentaires sur le lot concerné.
2. Ne pas diffuser le nom du client ni la commande sans autorisation. Si les vérifications établissent des faits préoccupants, conserver les preuves et les transmettre au responsable par le canal professionnel approprié, afin qu’un signalement puisse être effectué aux interlocuteurs compétents.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vérifier la provenance avec le responsable et les justificatifs, protéger l’identité du client et transmettre tout fait établi par la voie appropriée.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve EP1 du CAP Plumasserie, Édition 2026, porte le code FV-ENT-PLUM-EP1 et dure 4 heures, coefficient 6. Elle étudie une convention internationale de 1902, les origines d'approvisionnement d'un atelier et un cas de responsabilité numérique en milieu professionnel. Elle évalue l'analyse de source, le croquis, l'interprétation de données et l'argumentation responsable.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'évolution en points de pourcentage se calcule en soustrayant la part de 2010 de celle de 2025.
- La convention de 1902 engage les États à protéger les oiseaux utiles à l'agriculture, sans décrire toutes les règles de la plumasserie.
- Une origine déclarée ne prouve ni l'espèce, ni le mode d'obtention, ni la légalité ou la durabilité d'une matière.
- Une communication professionnelle responsable distingue opinion et fait vérifié, protège les données du client et permet le signalement de faits établis.

Points de vigilance & attentes du jury

- Indiquez l'évolution avec son signe et en points de pourcentage, sans la confondre avec une variation relative.
- Appuyez l'analyse historique sur l'article 1 et précisez que l'extrait ne décrit pas toutes les pratiques des plumassiers.
- Justifiez le choix d'approvisionnement par les données et le projet, puis indiquez deux informations à vérifier avant l'achat.
- Pour le croquis, respectez le support de 12 cm sur 8 cm et soignez la composition ainsi que les deux annotations.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer l'évolution en points de pourcentage entre 2010 et 2025 ?

Soustrayez la part de 2010 à celle de 2025. Pour la France, 30 % moins 55 % donne -25 points. Une valeur négative indique une baisse, une valeur positive une hausse et zéro une stabilité.

Q : Les données d'origine permettent-elles de vérifier la légalité ou la durabilité d'une matière ?

Non. Le tableau indique seulement les origines déclarées et les parts d'achats. Il ne précise ni l'espèce, ni le mode d'obtention, ni la conformité réglementaire. Il faut examiner les justificatifs et les informations pertinentes avant l'achat.

Q : Quels supports faut-il utiliser ou rendre pendant l'épreuve ?

Les réponses sont rédigées sur la copie, sauf indication contraire. Le croquis de la question 1.4 est réalisé sur la copie et le DR 1 doit être complété puis rendu avec celle-ci. Aucun document personnel ni calculatrice n'est autorisé.

Q : Quels critères sont attendus pour le croquis et l'analyse des documents ?

Le croquis doit être lisible, présenter une composition cohérente des volumes et directions de plumes, et comporter deux annotations pertinentes. Les analyses doivent s'appuyer sur les documents et en reconnaître les limites.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capplumasserie.fr/assets/annales/cap-plumasserie/Cultures artistiques et histoire du métier/2026/CAP (Plumasserie) - Cultures artistiques et histoire du métier - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Plumasserie) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.